

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le seize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ablain Saint Nazaire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Dominique ROBILLART, Maire.

Etaient présents : Mesdames Betty DELABRE, Brigitte DELORY, Jocelyne DOCQUOIS, Marie-Chantal MAGNIEZ, Elisabeth FRESKO, Dorothee WIDHEN, Brigitte CHOQUET, Messieurs Eric SEVIN, Philippe VANTORRE, Christophe SAVREUX, Ludovic NAVEL, Patrick RODIER, Dominique WOITTEZ, Edouard LECLERCQ, Francis FAUQUETTE et Julien HAUTREUX.

Etaient absents : Jeanne LEPOIVRE (absente excusée qui avait donné procuration à Madame Brigitte CHOQUET), Hélène LEJEUNE (absente excusée qui avait donné procuration à Philippe VANTORRE).

Monsieur Ludovic NAVEL a été nommé pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Lecture du Compte-rendu précédent

Il est donné lecture du compte-rendu précédent (réunion du 25 septembre) qui n'a suscité aucune observation.

Tarifs du Centre de Loisirs pour les vacances de la Toussaint et de Noël 2014

Monsieur le Maire fait part au Conseil du projet de la commission des écoles concernant la reconduction du Centre de Loisirs pour les petites vacances de Toussaint et Noël 2014 pour les enfants âgés de 3 à 12 ans avec une capacité maximum de 50 enfants.

Le Centre fonctionnera pendant les petites vacances uniquement l'après-midi (du lundi au vendredi) de 14 heures à 17 heures, avec possibilité d'accueil de 13 heures 30 à 14 heures et de 17 heures à 18 heures.

Tarifs des petites vacances 2014 :

* tranche 1 (QF < 750) : 18.80 € pour le séjour complet par semaine

* tranche 2 (QF de 751 à 960) : 20.00 € pour le séjour complet par semaine

* tranche 3 (QF > de 961) : 21.30 € pour le séjour complet par semaine

Ces montants sont fixés sans tarif dégressif, ni tarif extérieur, en forfait semaine uniquement.

L'aide aux temps libres sera déduite de ce tarif à l'inscription.

Rémunération des animateurs du centre de loisirs pour les vacances de la Toussaint et de Noël 2014

Monsieur le Maire propose au Conseil les rémunérations suivantes pour les animateurs du Centre de Loisirs de la Toussaint et de Noël :

- Animateur BAFA..... 23.50 euros brut par demi-journée,

- Animateur stagiaire BAFA..... 21.50 euros brut par demi-journée,

- Animateur sans formation..... 12.50 euros brut par demi-journée,

- Prime de secouriste..... 1,75 euros brut par demi-journée.

Assurance du Centre de Loisirs de la Toussaint et de Noël 2014

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer dès à présent sur le mode d'assurance du Centre de Loisirs et propose l'assurance des Francas (contrat collectif pour les enfants et individuel pour les animateurs) pour un coût d'environ 100 euros.

Monsieur le Maire met aux voix l'ensemble des propositions (reconduction du centre, tarifs, rémunérations, assurance) qui sont approuvées à l'unanimité.

Subventions exceptionnelles

Monsieur le Maire fait part au conseil de la mise en place d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la mise en place des TAP le jeudi après midi. En effet, une association (Sambo Lutte) a mis à disposition de la commune deux jeunes en qualité d'intervenant sport. Dans le cadre de ce partenariat, la commune, après discussion en commission de finances, décide de lui octroyer une subvention de 3600 €.

Monsieur le Maire met aux voix cette proposition qui est approuvée à l'unanimité.

Rénovation logement communal

La commission des travaux s'est réunie le 9 octobre dernier afin de faire le point sur l'avancée des travaux et définir les coûts de la rénovation.

Coût des travaux

* CJ BAT 48 365.80 € HT

* BATI PRO 42 400.00 € HT

Le montant du gros œuvre 6200 € HT

L'ensemble plâtrerie 23 600 € HT

L'ensemble des revêtements 12 600 € HT

Après discussion, l'entreprise BATI PRO a été retenue à l'unanimité.

Le chauffage : deux devis nous ont été fournis :

* Climat confort 8250 € HT

* Nestier 8497 € HT

L'entreprise Climat Confort a été retenue à l'unanimité.

L'achat du matériel électrique est de 1692 € HT (la pose se fera par les services techniques)

Coût de la maîtrise d'œuvre

Trois entreprises ont été contactées ; deux ont répondu.

IMOCREA : 8 % du coût du montant HT (soit 4052 €)

L'entreprise IMOCREA a été retenue à l'unanimité.

Recensement de la population 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a été procédé à un découpage de la commune en 4 secteurs (environ 190 logements par secteur). Les secteurs ont été déterminés par Monsieur Dominique WOITTEZ, coordonnateur, en vue du prochain recensement de la population qui se déroulera du 15 janvier au 14 février 2015.

Le recrutement des agents recenseurs, est fixé. A ce jour, trois Curriculum Vitae nous sont parvenus. La date limite de dépôt de candidature est le 15 novembre 2014.

Un article sur les modalités de ce recensement sera publié dans le prochain bulletin municipal et les habitants de chaque secteur seront également informés de l'identité de leur agent recenseur (avec photo de l'agent).

Concernant la rémunération des agents recenseurs, la Municipalité va percevoir une dotation forfaitaire d'environ 4000 € pour l'ensemble des dépenses (divers, salaires et charges sociales).

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer l'enveloppe de frais de mission du coordonnateur à 800 € et l'enveloppe de rémunération des agents recenseurs à 3 200 €.

Chaque agent recenseur percevra pour son secteur une somme forfaitaire de 45 euros brut (20 € pour la reconnaissance du secteur et 25 € par formation) ainsi qu'une somme de 61 centimes par feuille de logement et 70 centimes par feuille de recensement (brut).

Monsieur le Maire propose également les primes suivantes :

* prime d'avancement de collecte : 27 euros brut si le taux de logements enquêtés en fin de 1ère semaine de collecte est supérieur ou égal à 25 %,

* prime d'avancement de collecte : 27 euros brut si le taux de logements enquêtés en fin de 2ème semaine de collecte est supérieur ou égal à 45 %,

* prime d'avancement de collecte : 27 euros brut si le taux de logements enquêtés en fin de 3ème semaine de collecte est supérieur ou égal à 75 %,

* prime de fin de collecte : 27 euros brut si le taux de logements enquêtés en fin de collecte est supérieur ou égal à 97 %,

* prime de qualité du travail : 50 euros brut pour la qualité du travail (tenue du carnet de tournée, numérotation des questionnaires, classement des imprimés collectés).

Monsieur le Maire met aux voix ces propositions qui sont approuvées à l'unanimité.

Divers

Installation d'un médecin

Une commission « développement économique » a eu lieu ce mercredi en présence des acteurs de santé de notre village, afin de leur faire part de la proposition d'une société belge dans le recrutement d'un médecin. Cette proposition reste à l'étude. Le coût n'étant pas négligeable, la commission préfère, pour l'instant, continuer à chercher, par d'autres moyens, un médecin pour notre commune.

Reconduction de la taxe d'aménagement

Monsieur le Maire fait part au conseil d'un courrier émanant de la DDTM, concernant la reconduction de la taxe d'aménagement « autorisation d'urbanisme » (permis de construire et déclaration préalable). Une délibération doit être prise afin que la commune continue à la percevoir en 2015, le taux de cette taxe étant actuellement de 4 %.

Monsieur le Maire indique que, pour financer les équipements publics de la commune, la taxe d'aménagement a remplacé la taxe locale d'équipement. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1er janvier 2015, les participations telles que, notamment, celle pour voirie et réseaux (PVR), et celle pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%.

La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L. 331-14 et L. 332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L. 331-9 un certain nombre d'exonérations.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L. 331-1 et suivants, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par vote (2 abstentions, 5 contre, 12 voix pour) d'appliquer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 %.

La présente délibération est reconductible d'année en année.

Compte rendu de l'activité des adjoints

Monsieur Eric SEVIN

Les travaux au niveau du logement communal :

* le démontage des cloisons et des cheminées a été réalisé par les employés de la commune.

Le cimetière a été nettoyé ainsi que les caniveaux.

Une réunion « info énergie » a eu lieu le 7 octobre : plusieurs informations ont été données afin de faire des économies d'énergie dans les logements.

La sonorisation de l'église a été refaite. (Financée à 50% par la Mairie et à 50% par la Paroisse)

Monsieur Philippe VANTORRE

Une réunion avec la SIA a eu lieu, de nouveau, ce jour. La société devrait reprendre entièrement le projet ; une autre réunion est prévue le 2 décembre afin de concrétiser le projet d'Eco- quartier.

Madame Brigitte DELORY

La commission des écoles s'est réunie afin de faire le point sur les TAP : actuellement 105 enfants fréquentent les activités périscolaires. Les inscriptions pour la deuxième période sont en cours et le même nombre d'enfants est prévu. Le centre de loisirs de la Toussaint se déroulera du 20 au 30 octobre.

Actuellement, 40 enfants sont inscrits et 4 animateurs ont été recrutés. Le bilan du centre de juillet est très positif : les enfants ainsi que les parents sont très satisfaits des activités.

Madame Jocelyne DOCQUOIS

Le 3 octobre a eu lieu l'exposition de l'association « Ablain Mémoire » dans le cadre du centenaire 14/18 sur le thème « Ablain pendant la guerre ». Celle-ci s'est bien déroulée et a été très fréquentée. La ducasse d'octobre, malgré la pluie, a eu un vif succès dans les différentes actions :

* le marché aux puces a bien fonctionné. Tous les emplacements ont été occupés.

* Le goûter des aînés a été animé par Laurette, une chanteuse qui reprend le répertoire d'Edith Piaf et d'autres artistes.

* Le récital « Jean Ferrat » a réuni 150 personnes.

Une date sera prochainement fixée pour le calendrier des fêtes 2015.

Madame Dorothee WIDHEN

La commission des finances a eu lieu le 9 octobre. Le coût des TAP a été présenté ; il représente 13 334 € pour la période scolaire 2014/2015, soit environ 125 € par enfant. Une réunion d'information aura lieu le 20 novembre pour une édition du bulletin municipal début novembre.

Fin de séance 23h00.

